



---

## Manuel

# P&V Tool TPE

14-04-2023



## Sommaire

PARTIE I. Contexte.....	4
CHAPITRE I. Activités .....	4
CHAPITRE II. Champ d'application .....	4
CHAPITRE III. Choix des couvertures .....	6
CHAPITRE IV. Historique sinistre.....	7
PARTIE II. Accident du travail.....	8
CHAPITRE I. Garantie légale.....	8
CHAPITRE II. Garanties extra-légales (optionnelles) .....	8
Section I – Salaire garanti.....	8
Section II – Excédent loi .....	8
CHAPITRE III – 24h/24h (optionnelle) .....	9
CHAPITRE IV – Récapitulatif des primes.....	10
PARTIE III. Liability .....	11
CHAPITRE I. RC Entreprise.....	11
Section I – Nombre de personnes occupées .....	11
Section II – Détail de la garantie RC Entreprises .....	11
Section III – Activité complémentaire .....	11
Section IV – Contrat de 3 ans (si d'application) .....	12
CHAPITRE II. Responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion .....	13
CHAPITRE III. Récapitulatif des primes.....	13
CHAPITRE IV. Responsabilité (para)médicale .....	14
PARTIE IV. Property .....	18
CHAPITRE I. Adresse du risque.....	18
Section I – Champ d'application .....	18
Section II – Adresse du risque.....	18
CHAPITRE II. Bâtiment.....	20
CHAPITRE III. Contenu.....	21
Section I – Valeur à assurer .....	21
Section II – Vol .....	22
CHAPITRE IV. Garanties optionnelles.....	22
Section I – Formule Plus .....	23
Section II – Extension jardin .....	23
Section III – Pertes d'exploitation .....	23
Section IV – Valeurs – transport et séjour .....	24
Section V – Abandon de recours gratuit.....	24
CHAPITRE V. Récapitulatif des primes .....	24
Section I – Réduction de prime pour franchises majorées .....	24
Section II – Protection juridique et pertes indirectes .....	24
Section III – Prime non disponible.....	25



CHAPITRE VI. Bris de machine.....	26
CHAPITRE VII. Tous risques électroniques.....	28
CHAPITRE VIII. Questionnaire HORECA.....	29
PARTIE V. Règles de souscription.....	30
PARTIE VI. Récapitulatif.....	31
CHAPITRE I. Mode de paiement.....	31
CHAPITRE II. Réductions (si applicable).....	31
CHAPITRE III. Commissions.....	32
CHAPITRE IV. Impression récapitulatif des primes.....	33
PARTIE VII. Finalisation.....	34
CHAPITRE I. Candidat preneur d'assurance.....	34
CHAPITRE II. Informations complémentaires sur le contrat.....	34
CHAPITRE III. Consultation compagnie.....	35
Section I - Sans règle de souscription bloquant la tarification.....	35
Section II - Avec règles de souscription.....	36
CHAPITRE IV. Dates de prise d'effet.....	36
CHAPITRE V. Documents.....	37
PARTIE VIII. Nouvelle affaire.....	38
PARTIE IX. Questions?.....	38

## PARTIE I. Contexte



Cet outil n'est pas destiné aux clients existants

### CHAPITRE I. Activités

L'outil a été développé pour des activités bien spécifiques reprises dans la liste déroulante. Cette liste sera évolutive. Vous pouvez taper les premières lettres pour retrouver l'activité.

Activité

Cet outil n'est pas destiné aux clients existants

Nom / raison sociale

Manuel

Activité exercée ⓘ

rest|

Description complémentaire de l'activité exercée (opt)

Maximum 100 caractères

HORECA - Restauration à service complet (avec ou sans bain d'huile) - Friterie / Pitta exclus - Sans livraison

HORECA - Restauration à service restreint : sandwicheries, glaciers, gaufres, crêpes... - Friterie / Pitta exclus - Sans livraison

Via l'infobulle, vous pouvez télécharger une liste Excel avec toutes les activités dans le scope.

Nom / raison sociale

Activité exercée

Activité exercée ⓘ

Activités dans le scope:

- [Liste](#)

Description compléme

Voici la liste des activités reprises dans l'infobulle :



Activités

Vous pouvez rajouter une description complémentaire si vous le souhaitez.

### CHAPITRE II. Champ d'application

#### 1. Activités autres que « Métiers de la construction »

L'outil a été développé pour les toutes petites entreprises répondant aux caractéristiques suivantes :

- Propriétaire ou locataire exploitants (pas de propriétaire non exploitant)
- Maximum 10 ETP
- Capital assuré (Bâtiment + Contenu) ≤ 1.740.212,55 € (Abex 819)
- CA annuel ≤ 1.500.000€
- Mono-activité

Vous devez valider que le preneur remplit ces conditions pour pouvoir continuer.

### Champ d'application

**Le preneur d'assurance remplit-il les conditions suivantes:**

- Propriétaire exploitant ou locataire exploitant (pas de propriétaire non exploitant)
- Maximum 10 FTE
- Capital assuré (Batiment + Contenu)  $\leq 2\,133\,300,85$  € (Abex 1004)
- CA annuel  $\leq 1\,500\,000$  €
- Il n'y a qu'une seule activité exercée

Oui, le preneur d'assurance remplit ces conditions



Étape suivante

Pour certaines des activités plus risquées, il peut y avoir un message qui indique clairement quelles activités sont couvertes par cet outil.

**Vous confirmez que vous ne vendez ou ne proposez pas les produits et services suivants :**

les produits amaigrissants, de piercings, de (dé)tatouages, de maquillage (semi)permanent, de dermopigmentation, de traitements antirides à base d'injections, d'épilation au laser ou à la lumière pulsée, de liposuction et d'autres interventions invasives, de microdermabrasion, de cryothérapie et fish thérapie, les bancs solaires

Oui, le preneur d'assurance remplit ces conditions



Étape suivante

## 2. Métiers de la construction

L'outil a été développé pour les métiers de la construction aux caractéristiques suivantes :

- Propriétaire ou locataire exploitants (pas de propriétaire non exploitant)
- Maximum 5 ETP
- Capital assuré (Bâtiment + Contenu)  $\leq 1.740.212,55$  € (Abex 819)
- Mono-activité

A cela s'ajoute des questions pour bien définir le risque :

- Votre client exerce-t-il ses activités exclusivement pour des habitations (maisons ou appartements) ou des commerces ?
- Votre client effectue-t-il des travaux à flamme nue ?
- Votre client effectue-t-il des travaux de toiture ?
- Votre client effectue-t-il des travaux de terrassement avec excavatrice ?

Ainsi qu'une question sur le chiffre d'affaires annuel et l'appel à des sous-traitants



#### Champ d'application

Vous confirmez que le candidat preneur d'assurance déclare :

Effectuer ses activités uniquement en habitation (maison, appartement) ou commerce de détail/magasin  Oui  Non

Ne pas effectuer de travaux à flamme nue  Oui  Non

Ne pas effectuer de travaux de toiture  Oui  Non

Ne pas effectuer de travaux de terrassement avec excavatrice  Oui  Non

Le tarif est applicable aux entreprises comptant maximum 5 personnes (5 ETP) à condition qu'il soit satisfait à l'une des 2 conditions suivantes:

- Le chiffre d'affaires est de maximum 500.000 EUROS et il est fait appel à des sous-traitants
- Le chiffre d'affaires est de maximum 1.000.000 EUROS et il n'est pas fait appel à des sous-traitants
- Le candidat preneur d'assurance ne répond à aucune de ces conditions

Le preneur d'assurance remplit-il les conditions suivantes:

- Propriétaire exploitant ou locataire exploitant (pas de propriétaire non exploitant)
- Capital assuré (Batiment + Contenu) ≤ 2 133 300,85 € (Abex 1004)
- Il n'y a qu'une seule activité exercée
- Maximum 5 FTE

Oui, le preneur d'assurance remplit ces conditions

## CHAPITRE III. Choix des couvertures

Vous devez ensuite sélectionner pour quelles couvertures vous souhaitez avoir un tarif.

#### Choix des couvertures

Quels types de couverture sont nécessaires ?

Accidents du travail

Responsabilité

Incendie

Bris de machine

Tous risques électroniques

Étape suivante

Si vous sélectionnez l'assurance incendie, vous pourrez alors choisir le Bris de machine ou la Tous risques électroniques.

En fonction de l'activité, certaines couvertures ne seront pas disponibles (Responsabilité).

Un message vous indiquera :

- si nous avons une offre mais pas disponible dans l'outil. Vous pouvez contacter la compagnie
- ou si nous n'avons pas d'offre pour cette activité.

### Choix des couvertures

Quels types de couverture sont nécessaires ?

Accidents du travail

Nous n'avons pas d'offre en Responsabilité pour l'activité choisie

Incendie

Bris de machine

Tous risques électroniques

Étape suivante



## CHAPITRE IV. Historique sinistre

En fonction des couvertures choisies, vous devrez compléter le nombre de sinistres qui ont été déclarés au cours des 3 dernières années – sauf si le preneur est starter.

La définition de starter se trouve dans l'infobulle:

Est-ce que le preneur est STARTER?

Historique sinistre

Date de création : moins de 2 ans

Est-ce que le preneur est STARTER? ⓘ

Oui  Non

Combien de sinistres ont été déclarés au cours des trois dernières années dans les branches suivantes?

Accidents du travail

Accidents du travail

Responsabilité

Responsabilité

Incendie

Incendie

Étape suivante

## PARTIE II. Accident du travail

### CHAPITRE I. Garantie légale

#### Garantie légale

Masse salarial (totale - limitée au plafond légale)

	Masse salariale soumise à l'ONSS	Masse salariale Etudiants
Employés administratifs ou employés avec mission occasionnelle à l'extérieur	30 000 €	€
Employés avec mission à l'extérieur / vendeurs	€	€
Employés avec travail manuel / vendeurs avec travail manuel	€	€
Ouvriers	30 000 €	€

Étape suivante

S'il n'y a pas d'employés, ne remplissez pas les champs de l'écran « Garantie Légale » et allez à l'écran suivant.

### CHAPITRE II. Garanties extra-légales (optionnelles)

#### Section I – Salaire garanti

Il est possible de choisir la couverture « Salaire garanti » avec ou sans remboursement des charges patronales sociales :

#### Garanties extra-légales

Salaire Garanti

Salaire garanti avec remboursement des charges patronales sociales

Oui  Non

Vous pouvez aussi compléter le salaire extra-légal. Les champs s'affichent en fonction des masses salariales encodées pour la garantie légale:

	Masse salariale plafonnée	Salaire extra-légal
Employés administratifs ou employés avec mission occasionnelle à l'extérieur	30 000,00 €	€
Ouvriers	30 000,00 €	€

#### Section II – Excédent loi

Pour la couverture « Excédent loi », vous pouvez choisir dans l'outil entre 2 formules

Par défaut, c'est « sans délais de carence ».



Pour d'autres options, vous devrez contacter la compagnie (voir PARTIE VII - CHAPITRE III. Consultation compagnie)

Excédent-loi

Formule de la garantie excédent loi

Délai de carence en cas d'incapacité temporaire:

Vous devez compléter le salaire extra-légal sur lequel la prime sera calculée.

### CHAPITRE III – 24h/24h (optionnelle)

Pour la couverture 24h/24H pour les indépendant et professions libérales, vous avez le choix entre

- 2 formules avec des multiplicateurs différents

24h-24h

Couverture 24h/24h pour indépendants et professions libérales

Formule:

Délai de carence en cas d'incapacité temporaire:

Bénéficiaire

Nom et prénom du bénéficiaire	Salaire conventionnel annuel	Date de naissance	Activité manuelle ?	Actions
<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="button" value="Supprimer bénéficiaire"/>

- avec ou sans délai de carence en cas d'incapacité temporaire .

Formule:

Délai de carence en cas d'incapacité temporaire:

Bénéficiaire

Nom et prénom du bénéficiaire	Salaire conventionnel annuel	Date de naissance	Activité manuelle ?	Actions
<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="button" value="Supprimer bénéficiaire"/>

Pour d'autres options, vous devrez contacter la compagnie (voir PARTIE VII - CHAPITRE III. Consultation compagnie)

Vous pouvez avoir jusqu'à 2 bénéficiaires.

Tous les champs sont obligatoires car ils seront repris dans le document final. Des contrôles sont mis en place pour éviter les erreurs lors de l'encodage :

#### Bénéficiaire

	Nom et prénom du bénéficiaire	Salaire conventionnel annuel	Date de naissance	Activité manuelle ?	Actions
#1	<input type="text" value="Jean Dupont"/>	<input type="text" value="1"/> € <small>Le salaire conventionnel annuel est habituellement supérieur à 10.000 €</small>	<input type="text" value="01/01/1900"/> <small>Le bénéficiaire a plus de 90 ans</small>	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="button" value="Supprimer bénéficiaire"/>
<input type="button" value="Ajouter un bénéficiaire"/>					



Pour les activités paramédicales, le tarif ne sera pas disponible directement dans l'outil car il nécessite un examen de la compagnie. Un message apparaîtra sous le tableau récapitulatif des primes.

## CHAPITRE IV – Récapitulatif des primes

Vous avez le récapitulatif des primes par garantie choisie.

Les primes affichées ici sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement.

Primes			
Sélectionnée?	Garanties	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Garantie légale</i>	515,40 €	532,05 €
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Excédent-loi</i>	24,20 €	25,41 €
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Salaire Garanti</i>	40,75 €	44,52 €
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>24h/24h</i>	248,00 €	270,94 €
	<b>Prime totale</b>	<b>828,35 €</b>	<b>872,91 €</b>

Les primes affichées sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement (si applicables)

[Étape suivante](#)

Si un des paramètres encodés ne permet pas de calculer un tarif directement dans l'outil, la prime qui ne peut pas être calculée s'affiche en italique et en orange et la prime totale n'est pas calculée.

Primes			
Sélectionnée?	Garanties	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Garantie légale</i>	515,40 €	532,05 €
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Excédent-loi</i>	24,20 €	25,41 €
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Salaire Garanti</i>	40,75 €	44,52 €
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>24h/24h</i>		
	<b>Prime totale</b>		

Les primes affichées sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement (si applicables)

**Attention :** les données introduites ne permettent pas d'obtenir un tarif directement dans cet outil. Poursuivez dans l'outil et vous pourrez soumettre la demande pour acceptation

[Étape suivante](#)

Un message apparaît en dessous du tableau, vous invitant à continuer l'encodage. Vous aurez la possibilité de voir quelles conditions ne sont pas remplies et de soumettre la demande pour acceptation à la compagnie dans les écrans suivants.



## PARTIE III. Liability

### CHAPITRE I. RC Entreprise

#### Section I – Nombre de personnes occupées

Complétez les champs en blanc puis cliquez sur « Etape suivante ».

##### Nombre de personnes occupées

Dirigeant d'entreprise, la famille  
cohabitante, les aides non  
rémunérées

Coassocié actif

Travailleur, stagiaire ou intérimaire –  
temps de travail > 50%



Travailleur, stagiaire ou intérimaire –  
temps de travail ≤ 50%



Personnel occasionnel: temps de  
travail < 60 jours/ an et étudiants

Nombre de travailleurs



Pour le calcul le nombre de travailleurs sera arrondi à l'unité inférieure

#### Section II – Détail de la garantie RC Entreprises

Vous voyez quelle est la limite par défaut. Pour certaines activités, vous avez le choix entre 1.500.000€ et 2.500.000€.  
Vous voyez aussi quelles seront les franchises applicables.

Détails de la RC entreprise	
Limite	<input type="text" value="2500000 €"/>  
Franchise applicable	<input type="text" value="Fixe 175,00 €"/> 

Étape suivante

Pour d'autres franchises, vous devrez contacter la compagnie (voir PARTIE VII - CHAPITRE III. Consultation compagnie)

#### Section III – Activité complémentaire

Une réduction peut être accordée pour activité complémentaire s'il n'y a pas d'employés.

Détails de la RC entreprise

Limite

Activité à titre complémentaire ⓘ

Contrat d'une durée de 3 ans ?

Franchise applicable

Fixe 175,00 €

Étape suivante

**Activité à titre complémentaire**

Une réduction peut être accordée en RC pour une personne seulement (en principe une personne exerçant une activité à plein temps en tant que contractuel)

Pour certaines activités, une question supplémentaire s'affiche afin de savoir si l'activité principale et l'activité complémentaire se situent dans la même catégorie :

Détails de la RC entreprise

Limite

1500000 €

Activité à titre complémentaire ⓘ

La profession principale et l'activité complémentaire se situent-elles dans la même catégorie?

Oui  Non

#### Section IV – Contrat de 3 ans (si d'application)

Il est possible de choisir un contrat d'une durée de 3 ans lorsque le preneur d'assurance n'est pas considéré comme un « client total » (voir PARTIE VI – Chapitre II – Définition de client total)

Si vous choisissez un contrat d'une durée de 3 ans, vous devrez confirmer que le S/P des 5 dernières années est inférieur ou égal à 30% pour pouvoir continuer.

Contrat d'une durée de 3 ans ?

Je confirme que le S/P des 5 dernières années < ou = 30%



## CHAPITRE II. Responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion

En fonction de l'activité sélectionnée, vous aurez la possibilité de souscrire la Responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion.

Si vous n'avez pas choisi la couverture incendie, alors vous devrez indiquer l'adresse du risque. Sinon, c'est l'adresse du risque indiqué pour la couverture incendie qui sera automatiquement reprise dans les documents.

### Détails de la Responsabilité objective

Restaurant avec surface accessible au public > 50 m<sup>2</sup> (terrasses incluses)

Responsabilité objective

Surface accessible au public (y compris terrasses attenantes) (m<sup>2</sup>)

Surface accessible au public (y compris terrasses attenantes) (m<sup>2</sup>)

Dont surface terrasses non couvertes (m<sup>2</sup>)

Dont surface terrasses non couvertes (m<sup>2</sup>)

Adresse du risque

Rechercher

Rue

Rue

Numéro

Numéro

Boîte

Boîte

Code postal

Code postal

Ville

Ville

Étape suivante

## CHAPITRE III. Récapitulatif des primes

### Primes

Sélectionnée?	Garanties	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
<input checked="" type="checkbox"/>	RC Exploitation	62,72 €	68,52 €
<input checked="" type="checkbox"/>	RC Objets confiés	7,84 €	8,56 €
<input checked="" type="checkbox"/>	RC Après livraison	7,84 €	8,56 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Protection juridique	14,56 €	15,91 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Responsabilité objective	133,51 €	158,54 €
	Prime totale	226,46 €	260,09 €

Les primes affichées sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement (si applicables)

Étape suivante

La Protection juridique est automatiquement sélectionnée. Si vous la désélectionnez, vous aurez le message informatif suivant :



Protection juridique

0,00 €

0,00 €

Assurez-vous que votre client a bien souscrit à la PJ Safety Business d'ARCES

Si un des paramètres encodés ne permet pas de calculer un tarif directement dans l'outil, la prime qui ne peut pas être calculée s'affiche en italique et en orange et la prime totale n'est pas calculée.

#### Primes

Sélectionnée?	Garanties	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>RC Exploitation</i>	0,00 €	0,00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>RC Objets confiés</i>	0,00 €	0,00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>RC Après livraison</i>	0,00 €	0,00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Protection juridique</i>	0,00 €	0,00 €
	<b>Prime totale</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Les primes affichées sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement (si applicables)

**Attention** : les données introduites ne permettent pas d'obtenir un tarif directement dans cet outil. Poursuivez dans l'outil et vous pourrez soumettre la demande pour acceptation

Un message apparait en dessous du tableau, vous invitant à continuer l'encodage. Vous aurez la possibilité de voir quelles conditions ne sont pas remplies et de soumettre la demande pour acceptation à la compagnie dans les écrans suivants.

## CHAPITRE IV. Responsabilité (para)médicale

Pour les activités (para)médicales, la responsabilité civile entreprise n'est pas disponible. Cependant, il est possible de tarifier la responsabilité professionnelle.

Les écrans et la navigation sont automatiquement adaptés sur base de l'activité choisie en début de tarification:

#### Primes responsabilité (para-)médicale

Activité	Nom	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
		Pas d'élément	
		<input type="button" value="+ Ajouter un élément"/>	

Pour avoir une prime, cliquez sur « Ajouter un élément ».

L'écran suivant apparait :

- Il faut d'abord choisir le secteur afin d'avoir une présélection des activités.

Editer l'élément X

Secteur	Dentiste, prothésiste, orthodontiste
Activité exercée	Articles orthopédiques, bandagiste
Limite	Audiologue
Nom et prénom	Dentiste, prothésiste, orthodontiste
Date de naissance	Diététicien
Maître de stage	Fonctions de support
Chef de service	Infirmière (sauf sage femme ni perusioniste)
	Kinésithérapeute
Secteur	Dentiste, prothésiste, orthodontiste
Activité exercée	Activité exercée
Limite	Dentiste (assistant d')
Nom et prénom	Dentiste (sans spécialisations)
Date de naissance	Dentiste (technicien prothèse dentaire)
Maître de stage	Dentiste avec endodontie
Chef de service	Dentiste avec implantologie
	Dentiste avec orthodontie
	Dentiste avec paradontologie
	Hygiéniste bucco-dentaire
Préposé sous contrat de travail ?	

- Les noms, prénoms et date de naissance sont obligatoires car c'est une assurance liée à la personne. Il n'est pas possible d'avoir un tarif directement si le bénéficiaire a plus de 65 ans.

Date de naissance

01/05/1950

Le bénéficiaire doit avoir moins de 65 ans. Tarif non disponible via cet outil, veuillez contacter la compagnie.

- Les questions suivantes (maître de stage, chef de service, préposé sous contrat de travail) ont un impact sur le tarif.

Il y a une exception avec le personnel purement administratif. Pour celui-ci, aucune de ces informations n'est demandée :

Editer l'élément ×

---

Secteur x | v  
Fonctions de support

Activité x | v  
Personnel purement administratif

Limites  
 2.500.000 € pour les dommages corporels et 250.000 € pour les dommages matériels  
 5.000.000 € pour les dommages corporels et matériels confondus (sans dépasser 250.000 € pour les dommages matériels)

Réinitialiser Recalculer

- La prime est automatiquement calculée et affichée.  
La Protection juridique est en option et est sélectionnée par défaut.

Editer l'élément ×

---

Secteur x | v  
Dentiste, prothésiste, orthodontiste

Activité exercée x | v  
Dentiste avec paradontologie

Limite x | v  
2.500.000 € pour les dommages corporels et 250.000 € pour les dommages matériels

Nom et prénom  
clem

Date de naissance  
01/01/1960

Maître de stage  
 Oui  Non

Chef de service  
 Oui  Non

Préposé sous contrat de travail ?  
 Oui  Non (indépendant)

Sélectionnée?	Garanties	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
<input checked="" type="checkbox"/>	Responsabilité professionnelle	389,54 €	425,57 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Protection juridique	43,28 €	47,28 €
	Prime totale	432,82 €	472,85 €

Les primes affichées sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement (si applicables)

Supprimer Mise à jour

Pour finir, cliquer sur « Mise à jour » pour que cela soit pris en compte dans le calcul de la prime totale.

Vous pourrez alors voir différents éléments pris en compte avec les primes associées.

Primes responsabilité (para-)médicale

Activité	Nom	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)	
Dentiste avec paradontologie	clem	432.82	472.85	 
Personnel purement administratif		46.36	50.65	 

[+ Ajouter un élément](#)

Étape suivante

Il est possible d'avoir plusieurs bénéficiaires (maximum 5).

On peut adapter ou supprimer les bénéficiaires en cliquant sur les icones





## PARTIE IV. Property

### CHAPITRE I. Adresse du risque

#### Section I – Champ d'application

##### Champ d'application

Le type de bâtiment à assurer est-il conforme aux conditions générales (pas de chalet en bois, caravane, tente, ...)?  Oui  Non

Le bâtiment à assurer est-il utilisé comme atelier, espace de stockage ou d'entreposage ?  Oui  Non

Si le risque n'est pas conforme aux conditions générales ou utilisé comme atelier ou entrepot, le calcul de la prime ne sera pas accessible et vous aurez le message suivant :

Tarif non disponible via cet outil.

Pour certaines activités, la question suivante sera posée. En fonction de la réponse, il sera ou non possible d'obtenir un tarif directement dans l'outil.

#### Section II – Adresse du risque

Afin de vérifier si le bâtiment à assurer se situe ou non sur une zone à risque d'inondation, vous devez introduire l'adresse du risque et cliquer sur « Vérifier l'adresse ».

Pour compléter l'adresse, vous pouvez encoder les premières lettres et le système vous fera des propositions.

Adresse du risque

Adresse

- Boulevard Adolphe Max 125, Bruxelles, Belgique
- Bergensesteenweg 125, Anderlecht, Belgique
- Brusselsestraat 125, Louvain, Belgique
- Boulevard Anspach 125, Bruxelles, Belgique
- Boulevard Industriel 125, Anderlecht, Belgique**

## Adresse du risque

Adresse

Rue  Numéro  Boîte   
Code postal  Ville

- Si le bâtiment ne se trouve pas dans une zone à risque, vous aurez le message suivant :

Le bâtiment à assurer ne se situe pas sur une zone à risque d'inondation

- Dans l'autre situation, vous aurez le message suivant:

Le bâtiment à assurer se situe sur une zone à risque d'inondation. Tarif catastrophes naturelles selon les conditions du Bureau de tarification.

Cliquez sur « Etape suivante » pour continuer.

## CHAPITRE II. Bâtiment

**Bâtiment**

**Description du risque**

Qualité du preneur

Murs et éléments portants en pierre ou béton?

Bâtiment habité par le preneur ou un membre du personnel (occupation régulière)?  Oui  Non

Uniquement un rez-de-chaussée ou étage jumelé servant uniquement d'habitation?  Oui  Non

Bâtiment en construction?  Oui  Non

Méthode d'évaluation du bâtiment

Le bâtiment n'est pas à assurer (ex : abandon de recours existant, assurance auprès de la banque).

Capital bâtiment ou responsabilité locative  €

Indice Abex

**Étape suivante**

Quelques remarques sur cet écran :

- Qualité du preneur : propriétaire exploitant ou locataire exploitant.  
Il n'est pas possible d'avoir un tarif pour un propriétaire non exploitant via cet outil.
- Murs et éléments portants en pierre ou en béton : si vous sélectionnez « Structure en bois », le tarif n'est pas directement disponible dans l'outil.
- Bâtiment habité par le preneur ou un membre du personnel (occupation régulière) : la définition se retrouve dans l'info-bulle.  
Un bâtiment est régulièrement occupé lorsqu'un assuré y réside chaque nuit. Par période de 12 mois, une inoccupation de 90 nuits, dont au maximum 60 consécutives, est admise.
- Si le bâtiment est en construction, il vous sera demandé la date de début des travaux

**Bâtiment en construction?**  Oui  Non

**Date début des travaux**

- Pour l'évaluation du capital au « Premier risque », un contrôle est fait : le tarif ne sera pas disponible directement dans l'outil si le capital assuré est inférieur à 175.000€ ou supérieur à 1.000.000€
- Si vous ne voulez pas assurer le bâtiment, cliquez sur la check-box « Le bâtiment n'est pas à assurer ». Les questions suivantes ne seront plus affichées

Le bâtiment n'est pas à assurer (ex : abandon de recours existant, assurance auprès de la banque).

**Étape suivante**

## CHAPITRE III. Contenu

### Section I – Valeur à assurer

Pour définir la valeur à assurer vous avez 2 possibilités :

- Vous introduisez un capital contenu globalisé.

Contenu

Capitaux à assurer

Vous désirez spécifier le détail du contenu?  Oui  Non

Valeur globale  €

Garantie Vol

Étape suivante

- ou vous donnez en détail un capital pour les différents postes :  
Vous aurez la possibilité de choisir la couverture de dommages accidentels aux marchandises en la sélectionnant sous le capital marchandise  
Le mobilier privé aura aussi un taux de prime différent des postes matériel, marchandise et aménagements/embellissements.

Capitaux à assurer

Vous désirez spécifier le détail du contenu?  Oui  Non

Valeur du matériel  €

Capital marchandises  €

Couverture des dommages accidentels aux marchandises?

Valeur des aménagements et embellissements  €

Valeur du mobilier privé  €

## Section II – Vol

### Capitaux à assurer

Vous désirez spécifier le détail du contenu?

Oui  Non

Valeur globale

45 000

€

Garantie Vol

Formule vol

valeur partielle 50%

x

v

Formule au 1er risque

Oui  Non

Situation du risque

Situation du risque

v

Système d'alarme

Système d'alarme

v

Il y a différentes options en vol :

- Différentes valeurs partielles : 25%, 33%, 50% ou valeur totale (100%)  
Pour d'autres valeurs partielles, vous devrez contacter la compagnie (voir PARTIE VII - CHAPITRE III. Consultation compagnie)
- Choix entre l'assurance au premier risque ou pas

En fonction de la région, du système d'alarme et du capital contenu, il se peut qu'une inspection soit nécessaire pour avoir un tarif en vol.

Vous aurez alors le message en dessous du récapitulatif des primes:

Tarif Vol à titre purement indicatif - sous réserve d'une éventuelle inspection

## CHAPITRE IV. Garanties optionnelles

Garanties optionnelles

Formule Plus

Les "Plus" de la Formule Plus ⓘ

Extension 'Jardin'

Perte d'exploitation

Valeurs - transport et séjour

Abandon de recours gratuit (membres de la famille ou de la communauté d'intérêt entre la compagnie et le gérant)

Étape suivante



## Section I – Formule Plus

La Formule Plus est sélectionnée par défaut. Via l'info bulle, vous avez le détail de ce que contient la Formule Plus.

Pour les activités HORECA, si l'affaire est éligible pour le Pack HORECA, un message informatif apparaît si la Formule Plus est désélectionnée :

Garanties optionnelles

Formule Plus

Pour bénéficier du Pack Horeca, vous devez souscrire la Formule Plus.

## Section II – Extension jardin

L'extension jardin n'est disponible que pour les propriétaires exploitants, pour autant que le risque ne se situe pas en zone à risque d'inondation.

Avec cette extension, les garanties sont étendues au jardin et son contenu.

## Section III – Pertes d'exploitation

2 formules sont disponibles :

- Indemnité journalière :
  - montant maximal lié à l'ABEX
  - période d'indemnisation par défaut 12 mois. Pour avoir une autre période d'indemnisation, vous devrez contacter la compagnie (voir PARTIE VII - CHAPITRE III. Consultation compagnie)

☑ Perte d'exploitation

Formule	Indemnité journalière <span style="float: right;">x   v</span>
Couverture géographique	Base <span style="float: right;">x   v</span>
Montant de l'indemnité journalière	1 005 <span style="float: right;">⊘ €</span> <small style="color: red;">L'indemnité ne peut être supérieure à 1004</small>
Période d'indemnisation	12 mois <span style="float: right;">x   v</span>

- Chiffre d'affaires :
  - Montant maximum 1.499.999€. Vous ne serez pas bloqués si vous introduisez un montant supérieur mais vous n'aurez pas un tarif directement dans l'outil.
  - Période d'indemnisation par défaut 12 mois.
  - Marge brute assurée en pourcentage du chiffre d'affaires par défaut 30%.
  - Pour tout autre montant, une période d'indemnisation différente ou un pourcentage de marge brute assurée différente, vous devrez contacter la compagnie (voir PARTIE VII - CHAPITRE III. Consultation compagnie).

☑ Perte d'exploitation

Formule	Chiffre d'affaire annuel <span style="float: right;">x   v</span>
Couverture géographique	Base <span style="float: right;">x   v</span>
Montant du chiffre d'affaire annuel	500 000 <span style="float: right;">€</span>
Période d'indemnisation	12 mois <span style="float: right;">x   v</span>
Marge brute assurée en % du chiffre d'affaire	30 <span style="float: right;">%</span>

## Section IV – Valeurs – transport et séjour

Valeurs – transport et séjour

Sélectionnez une formule

Séjour des valeurs au domicile privé

Abandon de recours gratuit (membres de la famille ou de la communauté d'intérêt entre la compagnie et le gérant)

- Formule transport et séjour 3.000 EUR - 3.000 EUR
- Formule transport et séjour 6.000 EUR - 6.000 EUR
- Formule transport et séjour 12.000 EUR - 12.000 EUR

Il est aussi possible de choisir l'option « séjour des valeurs au domicile privé ».

## Section V – Abandon de recours gratuit

Cette option est uniquement accessible si le preneur est propriétaire.

L'abandon de recours est gratuit pour les membres de la famille ou de la communauté d'intérêt entre la compagnie et le gérant.

Le nom du bénéficiaire est obligatoire et sera repris dans les documents.

Abandon de recours gratuit (membres de la famille ou de la communauté d'intérêt entre la compagnie et le gérant)

Nom et prénom du bénéficiaire

Requis

Pour tout autre type de recours (payant), veuillez contacter la compagnie

## CHAPITRE V. Récapitulatif des primes

### Section I – Réduction de prime pour franchises majorées

A l'écran prime, il est possible de réduire la prime contre une franchise majorée :

Primes

Franchise applicable aux garanties de base

Bâtiment

Sélectionnée?	Garantie	Prime	Prime avec franchise
<input checked="" type="checkbox"/>	Garanties de base Y compris Formule Plus	0,295	221,25 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Catastrophes naturelles		256,10 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Pertes indirectes (10%)		

- Franchise de base
- Franchise de base X 2
- Franchise de base X 3
- Franchise de base X 5
- Franchise de base X 10
- Franchise anglaise (franchise de base x4)

Les clauses correspondantes seront affichées dans le document.

### Section II – Protection juridique et pertes indirectes

La Protection juridique est automatiquement sélectionnée. Si vous la désélectionnez, vous aurez le message informatif suivant :

<input type="checkbox"/>	Protection juridique	0.059	0,00 €	0,00 €
Assurez-vous que votre client a bien souscrit à la PJ Safety Business d'ARCES				



De même les pertes indirectes sont automatiquement sélectionnées.

Lorsque vous désélectionnez ces garanties dans la partie 'bâtiment', elles sont désélectionnées dans la partie « contenu ».

#### Bâtiment

	Garantie	Tau
<input checked="" type="checkbox"/>	Garanties de base	
<input checked="" type="checkbox"/>	Catastrophes naturelles	
<input type="checkbox"/>	Pertes indirectes (10%)	
<input checked="" type="checkbox"/>	Protection juridique	
	<b>Total Bâtiment</b>	

#### Contenu

	Garantie	Tau
<input checked="" type="checkbox"/>	Garanties de base	
<input checked="" type="checkbox"/>	Catastrophes naturelles	
<input type="checkbox"/>	Pertes indirectes (10%)	
<input checked="" type="checkbox"/>	Protection juridique	

### Section III – Prime non disponible

Si un des paramètres encodés ne permet pas de calculer un tarif directement dans l'outil, la prime qui ne peut pas être calculée s'affiche en italique et en orange et la prime totale n'est pas calculée.

#### Contenu

Sélectionnée?	Garanties	Taux de prime (‰)	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Garantie de base - hors mobilier</i>		0,00 €	0,00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Catastrophes naturelles</i>		0,00 €	0,00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Pertes indirectes (10%) - hors mobilier</i>		0,00 €	0,00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Vol et vandalisme - hors mobilier</i>		0,00 €	0,00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Protection juridique</i>		0,00 €	0,00 €
	<b>Prime totale</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Les primes affichées sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement (si applicables)

#### Valeurs

Sélectionnée?	Garanties	Taux de prime (‰)	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Valeurs</i>		110,00 €	120,89 €



Le message suivant apparait en dessous du tableau, vous invitant à continuer l'encodage. Vous aurez la possibilité de voir quelles conditions ne sont pas remplies et de soumettre la demande pour acceptation à la compagnie dans les écrans suivants.

**Attention** : les données introduites ne permettent pas d'obtenir un tarif directement dans cet outil. Poursuivez dans l'outil et vous pourrez soumettre la demande pour acceptation

## CHAPITRE VI. Bris de machine

Si vous avez sélectionné dans l'écran « Choix des couvertures » le bris de machine, vous arriverez sur l'écran suivant :

Type de machine	Marque	Montant assuré	Prime TTC (EUR)	Prime TTC (EUR)
Pas d'élément				
<a href="#">+ Ajouter un élément</a>				
<a href="#">Étape suivante</a>				

Les détails de chaque machine doivent être détaillés afin de pouvoir calculer la prime correspondante.

Pour introduire une machine, il faut cliquer sur « Ajouter un élément ». L'écran suivant apparaît :

### Editer l'élément ×

Secteur	<input type="text" value="Secteur"/>
Type de machine	<input type="text" value="Type de machine"/>
Situation du risque	<input type="text" value="Siège d'exploitation"/>
Marque	<input type="text" value="Marque"/>
Description	<input type="text" value="Description"/>
Numéro de fabrication	<input type="text" value="Numéro de fabrication"/>
Montant à assurer (EUR)	<input type="text" value="Montant à assurer (EUR)"/>
Année de construction	<input type="text" value="Année de construction"/>
Date d'achat	<input type="text" value="Date d'achat"/>
Matériel en leasing	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non

#### Récapitulatif des primes

Garanties	Sélectionnée?	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Base	<input checked="" type="checkbox"/>	- €	- €
Prime totale		- €	- €

Les primes affichées sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement (si applicables)

[Supprimer](#)[Mise à jour](#)



Les types de machine sont regroupés par secteur.

Secteur	Sélectionnez un élément
Type de machine	Climatisation -chauffage
Situation du risque	Electricité et moteur à combustion
Marque	Gaz – air - eaux – Hydro-électricité
Description	Industrie alimentaire
	Réfrigération
	Textiles
	Vapeur

Il faut d'abord sélectionner un secteur avant de pouvoir sélectionner une machine :

Secteur	Climatisation -chauffage
Type de machine	Sélectionnez un élément
Situation du risque	Chaudières pour chauffage et production d'eau chaude (industriel)
Marque	Chauffe-eau électriques ou à gaz
Description	Equipement de climatisation et ventilation
Montant à assurer (EUR)	Générateurs d'air chaud
	Pompes et accessoires pour les systèmes de chauffage de production d'eau chaude
	Ventilateurs

Des contrôles ont été mis en place pour pouvoir avoir un tarif via l'outil :

- le montant à assurer doit être inférieur à 250.000€
- et la machine doit avoir moins de 7 ans.

Si c'est du matériel en leasing, vous devrez indiquer la société de leasing. Le nom de la société de leasing sera repris dans les documents.

Les primes se calculent automatiquement quand toutes les données nécessaires sont encodées.

Si la couverture des causes externes est disponible, alors l'option est par défaut sélectionnée mais peut être désélectionnée :

	Garanties	Taux	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
<input checked="" type="checkbox"/>	Base	5	125,00 €	137,38 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Causes externes	4	100,00 €	109,90 €
	<b>Prime totale</b>		<b>225,00 €</b>	<b>247,28 €</b>

En cliquant sur « Mettre à jour », la machine est prise en compte pour le calcul de la prime et est reprise dans l'écran initial:

Primes					
Type de machine	Marque	Montant assuré	Prime TTC (EUR)	Prime TTC (EUR)	
Groupes électrogènes - fixe	Marque X	52 000,00 €	510,00 €	557,18 €	
<a href="#">+ Ajouter un élément</a>					
<a href="#">Étape suivante</a>					

Vous pouvez assurer plusieurs machines.

## CHAPITRE VII. Tous risques électroniques

Si vous avez sélectionné dans l'écran « Choix des couvertures » la couverture Tous risques électroniques, vous arriverez sur l'écran suivant :

Primes				
Sélectionnée?	Garanties	Montants assurés	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
<input checked="" type="checkbox"/>	Cat 1 - Matériel non portable ⓘ	<input type="text"/> €	0,00 €	0,00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Cat 2 - Equipements du bâtiment ⓘ	<input type="text"/> €	0,00 €	0,00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Cat 3 - Matériel portable ⓘ	<input type="text"/> € <input type="checkbox"/> Monde entier	0,00 €	0,00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Frais reconstitution des données	<input type="text"/> €	0,00 €	0,00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Frais reconstitution du software	<input type="text"/> €	0,00 €	0,00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	Frais supplémentaires	<input type="text"/> €	0,00 €	0,00 €
	Prime totale		0,00 €	0,00 €

Les primes affichées sont hors réduction commerciale et hors frais de fractionnement (si applicables)

Vous pouvez renseigner les montants à assurer dans les différents champs.

Des info-bulles donnent la description des différentes catégories :

[Historique](#)

**Tous risques électronique - Des**

Cat 1 - Matériel non-portable ⓘ

Cat 2 - Équipement technique faisant partie du bâtiment ⓘ

Cat 3 - Matériel portable ⓘ

**Cat 1 - Matériel non-portable**

C'est à dire (1) personal computers, terminaux, claviers, souris, scanners, lecteurs Cd-rom, imprimantes non portables, plotters, modems, cartes vidéos et cartes sons; (2) installations téléphoniques, fax, répondeurs et photocopieuses, machines à affranchir, machines de tri du courrier, calculatrices et destructeurs de papier; (3) écrans et projecteurs; (4) caisses, terminaux de paiement pour cartes de crédit et de débit, balances.



### Biens non-assurables :

- Appareils portables, comme GSM, GPS, BlackBerry, Agenda de poche électronique
- Sonos et éclairage dans les dancings et matériel de DJ
- Antennes paraboliques
- Appareils photos numériques
- Appareils utilisés dans l'horeca
- Appareils de paiement
- Appareils loués
- Matériel médical et matériel de laboratoire
- Commandes de processus dans des lieux de production
- Fournisseurs d'accès à Internet
- Ordinateurs destinés à un usage administratif, qui ne se trouvent pas dans un environnement de bureaux p. ex. écoles, étudiants, ...

En fonction des montants introduits, la prime sera automatiquement calculée.



## CHAPITRE VIII. Questionnaire HORECA

Si l'activité choisie fait partie du secteur HORECA, vous serez invités à compléter le questionnaire HORECA.



## PARTIE V. Règles de souscription

Si lors de l'encodage, un des paramètres encodés ne permet pas d'obtenir un tarif directement dans l'outil, vous aurez dans cet écran l'aperçu de la règle qui a bloqué la tarification.

Vous pourrez être invités à télécharger des documents le cas échéant.

Critères d'acceptation

### Règles non admises pour Responsabilité

Code	Description
liab_02	Trop de sinistres. Un examen par la compagnie est nécessaire. Veuillez annexer à la demande le détail de l'historique sinistre (date, garantie, débours).

### Sinistres

Charger les documents nécessaires: [Sélectionner](#)

Vous pouvez renseigner les sinistres manuellement:

Produits	Date	Débours	Garantie impactée	Actions
Pas de sinistre				
<a href="#">Ajouter un sinistre additionnel</a>				

Veuillez renseigner les sinistres

[Etape suivante](#)

Vous devrez ensuite suivre les écrans suivants jusqu'à l'écran « Consultation compagnie » vous permettant de mettre un commentaire et d'envoyer une notification à la compagnie.

## PARTIE VI. Récapitulatif

### CHAPITRE I. Mode de paiement

Récapitulatif des primes

Produits	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)
Accidents du travail	850,00 €	908,07 €
Responsabilité	113,95 €	124,49 €
Incendie	3 677,52 €	4 247,23 €
Bris de machine	510,00 €	557,17 €
Tous risques électroniques	163,20 €	179,36 €
<b>Prime totale</b>	<b>5 314,67 €</b>	<b>6 016,32 €</b>

**Réduction globale**

*Vous rentrez dans les conditions pour pouvoir octroyer une réduction de prime. Si l'un des produit ne devait plus être souscrit, la réduction ne serait plus accordée.*

Réduction applicable

Mode de paiement de la prime

Montrer les commissions

Vous bénéficiez du Pack Horeca.

[Etape suivante](#)

Vous pouvez choisir de changer le fractionnement de la prime. Par défaut, les primes sont calculées sur base d'une prime annuelle. Si vous changez le fractionnement, la prime s'adapte automatiquement et les primes affichées tiendront compte d'une surprime mais seront affichée en prime annualisée.

### CHAPITRE II. Réductions (si applicable)

Si la tarification rentre dans les conditions (c'est-à-dire « client total »), alors une réduction « globale » est disponible et sera appliquée sur toutes les primes ici calculées.

#### Réduction globale

*Vous rentrez dans les conditions pour pouvoir octroyer une réduction de prime. Si l'un des produit ne devait plus être souscrit, la réduction ne serait plus accordée.*

Réduction applicable

Après avoir sélectionné le niveau de réduction, les primes se recalculent automatiquement.

#### Définition de client total

Dans l'outil, on considère le preneur d'assurance comme « client total » si :

- l'activité choisie dispose d'une offre en Accident du travail, en Responsabilité et en Incendie,
  - o s'il a du personnel : pour être client total, il faut avoir sélectionné les couvertures
    - Accident du travail
    - Responsabilité
    - Incendie

- s'il n'y a pas de personnel : pour être client total, il faut avoir sélectionné au minimum les couvertures
  - Responsabilité
  - Incendie
- l'activité choisie ne dispose pas d'une offre en Responsabilité (par exemple certaines professions libérales)
  - s'il a du personnel : pour être client total, il faut avoir sélectionné les couvertures
    - Accident du travail
    - Incendie
  - s'il n'y a pas de personnel : pour être client total, il faut avoir sélectionné au minimum la couverture
    - Incendie

Dans tous les autres cas de figure, on ne considérera pas le preneur d'assurance comme « client total » et il ne sera pas possible de bénéficier de la réduction « globale ».

### CHAPITRE III. Commissions

Vous pouvez adapter les commissions sur les différentes branches en sélectionnant : « Montrer les commissions ». Une colonne s'affiche avec le pourcentage de commissions de base appliqué par garantie ainsi que le montant que cela représente.

Produits	Prime nette (EUR)	Prime TTC (EUR)	Commissions (%)	Montant de commission
Accidents du travail	765,00 €	817,26 €		91,70 €
Responsabilité	102,56 €	112,04 €	20 %	20,51 €
Incendie	3 309,77 €	3 822,50 €		658,65 €
Bâtiment	2 473,17 €	2 860,11 €	20 %	494,63 €
Contenu	280,85 €	324,91 €	20 %	56,17 €
Valeurs	99,00 €	108,80 €	15 %	16,50 €
Perte d'exploitation	456,75 €	528,69 €	20 %	91,35 €
Bris de machine	459,00 €	501,46 €	15 %	68,85 €
Tous risques électroniques	146,88 €	161,42 €	15 %	22,03 €
<b>Prime totale</b>	<b>4 783,20 €</b>	<b>5 414,68 €</b>		<b>861,75 €</b>

#### Réduction globale

Vous rentrez dans les conditions pour pouvoir octroyer une réduction de prime. Si l'un des produits ne devait plus être souscrit, la réduction ne serait plus accordée.

Réduction applicable

Mode de paiement de la prime

Annuel x | v

Montrer les commissions



Vous pouvez adapter le pourcentage et la commission ainsi que les primes s'adaptent automatiquement.

Responsabilité	91,16 €	99,59 €	10 %	9,12 €
----------------	---------	---------	------	--------



Un contrôle est mis en place avec la commission maximale autorisée : le calcul est alors basé sur la commission maximale.

Responsabilité	102,56 €	112,04 €	<input type="text" value="20"/> % Maximum 20	20,51 €
----------------	----------	----------	---	---------

## CHAPITRE IV. Impression récapitulatif des primes

En cliquant sur suivant, vous générez un document « Tarification indicative ».

Document de tarification

Document de tarification

Nom	Type	Statut	Créé le	Actions
Tarification	Généré	Actif	30/01/2023 - 09:08	Télécharger

[« Retravailler tarification »](#)

[Étape suivante](#)

Ce document est informatif et ne peut en aucun cas être envoyé à la compagnie pour constitution d'une nouvelle affaire : seules les informations nécessaires pour le calcul des primes ont été demandées. Les informations relatives au preneur sont demandées plus tard dans le processus.

Le statut de la tarification est changé à « Tarif indicatif ». Avec ce statut, les données encodées pour le calcul des primes ne peuvent plus être adaptées.

Pour les adapter, il faut cliquer sur « Retravailler tarification ».

Cela permet d'assurer l'intégrité des informations dans le document par rapport aux données encodées.

## PARTIE VII. Finalisation

### CHAPITRE I. Candidat preneur d'assurance

Candidat preneur d'assurance

Langue  FR  NL

Nom/Raison sociale

Téléphone

E-mail  @

Numéro d'entreprise / no de TVA

N'oubliez pas de cliquer sur 'Rechercher'. Si vous ne connaissez pas le numéro d'entreprise, vous pouvez interroger la BCE [ici](#) sur base du nom

Vouslez-vous reprendre l'adresse du siège comme adresse de correspondance ?  Oui  Non, reprendre l'adresse du risque Incendie  Non, adresse de correspondance différente

Le choix de la langue permet d'avoir les documents dans une langue différente que celle des écrans sur lesquels vous travaillez.

Le numéro de téléphone et l'e-mail sont obligatoires.

Sur base du numéro d'entreprise / numéro de TVA, on récupère les informations de la BCE, dont l'adresse du siège social. Il est possible d'avoir une adresse de correspondance différente de l'adresse du siège social.

### CHAPITRE II. Informations complémentaires sur le contrat

Informations complémentaires sur le contrat

Combien de garanties ont-elles été refusées, annulées ou résiliées par une autre compagnie?

Accidents du travail

Responsabilité

Incendie

Que désirez-vous faire?

Si le client est « starter » dans l'écran « Historique Sinistre », les questions sur les garanties refusées, résiliés... n'apparaissent pas.

Si vous indiquez qu'il y a au moins une garantie résiliée, vous serez invité à détailler la compagnie d'assurance qui a résilié la garantie et le motif

Responsabilité

1

Nom de la compagnie et motif :

Nom de la compagnie et motif :

Requis

Dans cet écran, vous devez choisir:

- « Continuer vers offre » : vous serez invité à compléter les dates de prise d'effet et vous pourrez générer les documents
- « Contacter la compagnie » : la tarification sera envoyée vers la compagnie avec votre message demandant les adaptations. Une fois que la gestion aura traité votre demande, vous recevrez un message vous invitant à finaliser la demande avant génération des documents

Ces 2 boutons n'apparaissent pas s'il y a des règles qui bloquent la tarification d'une des garanties choisies. En cliquant sur suivant, vous serez alors automatiquement dirigés vers l'écran « Consultation compagnie »

## CHAPITRE III. Consultation compagnie

### Section I - Sans règle de souscription bloquant la tarification

Si vous avez sélectionné « Contacter la compagnie » à l'écran précédent, vous êtes automatiquement dirigé vers cet écran où vous pouvez détailler votre demande et sélectionner la(les) branche(s) concernée(s).

Vous avez aussi la possibilité de joindre un document à votre demande.

Consultation compagnie

Ajouter un message pour Backoffice

Ajouter un message pour Backoffice



Déposer les fichiers ici ou [naviguer](#)

Veillez indiquer pour quelle(s) couverture(s) vous demandez du support:

- Accidents du travail  
 Responsabilité  
 Incendie

[Demande de support à la compagnie](#)



En cliquant sur le bouton « Demande de support à la compagnie », un email est envoyé avec la demande vers la compagnie et tous les champs deviennent non éditables tant que la demande n'a pas été traitée par la ou les équipes.  
Lorsque la demande a été traitée, vous en serez informé par email, en vous invitant à la finaliser.

## Section II - Avec règles de souscription

Cet écran suit directement l'écran « Information complémentaires sur le contrat ».  
Vous avez la possibilité de rajouter un message à destination de la compagnie.

Consultation compagnie

Message à la compagnie

Message à la compagnie

➔ Demande de support à la compagnie

En cliquant sur le bouton « Demande de support à la compagnie », un email est envoyé avec la demande vers la compagnie et tous les champs deviennent non éditables tant que la demande n'a pas été traitée par la ou les équipes.  
Lorsque la demande a été traitée, vous en serez informé par email, en vous invitant à la finaliser.

## CHAPITRE IV. Dates de prise d'effet

### Dates de prise d'effet

#### Accidents du travail

Garanties	Date de prise d'effet
Garanties légale et extra-légales (si sélectionnées)	01/01/2022 ✓
Garantie 24h/24h	01/01/2022 ✓

#### Responsabilité

Garanties	Date de prise d'effet
RC Entreprise	01/07/2023 ⓘ Date de prise d'effet trop éloignée dans le futur
Responsabilité Objective	Requis ⓘ

Les dates ne peuvent se situer dans le passé et plus de 18 mois dans le futur.

## CHAPITRE V. Documents

Une fois que toutes les informations sont complétées dans l'écran précédent, en cliquant sur « Etape suivante », vous avez accès aux documents :

Documents d'offre

Générer l'offre sous condition

Générer le Scoring HORECA

Pour générer le document de tarification, cliquez sur le bouton « Générez l'offre sous condition ».

Le statut de la demande change alors en « offre émise » et tous les champs remplis précédemment sont bloqués.

Deux documents sont générés :

- Le document « Offre », qui est à renvoyer à la compagnie pour la création de la nouvelle affaire
- Le document « Déclaration » qui est à communiquer au client et qui reprend toutes les déclarations sur lesquelles le tarif est basé.

Pour retravailler la tarification, cliquez sur « Retravailler tarification » :

Documents d'offre

### Documents

	Nom	Type	Statut	Créé le	Actions
<input type="checkbox"/>	Déclarations	Généré	Actif	02/02/2023 - 15:36	<a href="#">Télécharger</a>
<input type="checkbox"/>	Offre Vivium	Généré	Actif	02/02/2023 - 15:36	<a href="#">Télécharger</a>

[Télécharger les documents sélectionnés](#) [Télécharger tous les documents](#)

### Fiches IPID

	Nom	Type	Statut	Créé le	Actions
<input type="checkbox"/>	IPID - Vivium Business Accidents_FR	Statique	Actif	27/05/2022 - 10:12	<a href="#">Télécharger</a>
<input type="checkbox"/>	IPID - Vivium Business Liability_FR	Statique	Actif	27/05/2022 - 10:12	<a href="#">Télécharger</a>
<input type="checkbox"/>	IPID - Vivium Business Property_FR	Statique	Actif	27/05/2022 - 10:11	<a href="#">Télécharger</a>
<input type="checkbox"/>	Mandat SEPA	Statique	Actif	27/05/2022 - 10:11	<a href="#">Télécharger</a>

[Télécharger les documents sélectionnés](#) [Télécharger tous les documents](#)

[« Retravailler tarification](#)



## PARTIE VIII. Nouvelle affaire

Pour demander une nouvelle affaire à la compagnie,

1. Téléchargez l'offre pour la soumettre au client.  
Pour les activités dans le secteur HORECA, vous devez aussi compléter le questionnaire.
2. Si le client est d'accord avec les données renseignées sur le document et les primes indicatives, faites-lui signer le tarif indicatif.  
*Remarque : vous pouvez faire signer l'offre de manière digitale via la carte d'identité électronique du client.*
3. Renvoyez le document signé par le client à la compagnie, avec le questionnaire HORECA complété le cas échéant.
4. Dans votre e-mail à la compagnie, demandez la création d'une nouvelle affaire.  
*Remarque : ce document est un tarif indicatif. La compagnie a la possibilité de refuser ou de demander des documents supplémentaires (par exemple, une attestation de sinistre, la police précédente, ...).*

## PARTIE IX. Questions?

Si vous avez une question technique, veuillez envoyer un courriel à [clementine.cazelles@pygroup.be](mailto:clementine.cazelles@pygroup.be).

Pour les questions d'ordre commercial, veuillez contacter votre district manager.